



**COMPTE-RENDU SUCCINCT
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 OCTOBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur Alain PLAISANCE, Maire.

Présents : M. Alain PLAISANCE, M. Stéphane FONDANESCHES, Mme Josée ARGENTIN, M. Eric BODINIER, Mme Ludivine BOULAY-MOUZON, Mme Martine BOUCHERON, Mme Emmanuel COUPARD, M. Jean-Charles de VOGŰE, M. Stéphane MASSE, Mme Karine TURPIN, Mme Emilie BOISSON

Conseillers Municipaux,

Pouvoir(s) : Mme Anika MAJDLING à M. Stéphane FONDANESCHES

Absent(e)s : M. Michel TROUPEL, Mme Anika MAJDLING, M. Dominique BALDUCCI, M. Emmanuel COURTAY, Mme Mélanie TOUCHARD, Mme Justine VEYRIERES

Secrétaire de séance : M. Stéphane FONDANESCHES

	Nombre de Conseillers : En exercice	17
Date de la convocation : 14/10/2024	: Présents	11
Date de l'affichage de la convocation : 14/10/2024	: Votants	12

Monsieur Alain PLAISANCE, Maire, ouvre le Conseil Municipal à 20h36.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 24/06/2024.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte-rendu qui sera annexé.

**DÉLIBÉRATION – CONSULTATION POUR AVIS SUR LE PROJET DE PLAN DES MOBILITES
EN ILE-DE-FRANCE**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **EMET un AVIS FAVORABLE** sur le projet de plan des mobilités en Ile-de-France arrêté en conseil régional.

**DÉLIBÉRATION – ECT – AVIS CONSULTATIF DU CONSEIL MUNICIPAL POUR
L'EXPLOITATION D'UNE INSTALLATION DE STOCKAGE DE DECHETS INERTES**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 6 voix contre, 2 voix pour et 4 abstentions :

- **PRONONCE un avis DEFAVORABLE** sur la demande de la société ECT d'exploiter une installation de stockage de déchets inertes (ISDI) sur la commune de Vaux-le-Pénil (77000).

DÉLIBÉRATION – RAPPORT TRIENNAL RELATIF A L'ARTIFICIALISATION DES SOLS

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **A PRIS ACTE** du débat tenu sur le rapport triennal relatif à l'artificialisation des sols.
- **APPROUVE** le rapport de suivi de l'artificialisation des sols 2011-2021 annexé à la présente délibération.
- **CHARGE** le maire de transmettre cette délibération et ses annexes, dans un délai de 15 jours, au Préfet de Région, au Préfet de département et au Président de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine.

DÉLIBÉRATION – CRTE – SOLLICITATION DE DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) 2024 DANS LE CADRE DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE (CRTE) POUR LA RENOVATION DE LA BOULANGERIE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet d'investissement de l'opération « Rénovation énergétique de la boulangerie », propriété communale, présenté pour un montant total de 545 051.00 euros Hors Taxes (HT), soit 654 061.20 euros toutes taxes comprises (TTC) et le taux de financement demandé.
- **DECIDE** de présenter un dossier de demande de dotation DETR dans le cadre du programme 2024.
- **DECIDE** d'inscrire la dépense au budget primitif 2024.
- **S'ENGAGE** à maintenir la destination des équipements financés pendant au moins 10 ans.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires au financement et à la réalisation de cette opération.

DÉLIBÉRATION – CRTE – SOLLICITATION DE DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) 2024 DANS LE CADRE DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE (CRTE) POUR LA RENOVATION DE LA BOULANGERIE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet d'investissement de l'opération « Rénovation énergétique de la boulangerie », propriété communale, présenté pour un montant total de 545 051.00 euros Hors Taxes (HT), soit 654 061.20 euros toutes taxes comprises (TTC) et le taux de financement demandé.
- **DECIDE** de présenter un dossier de demande de dotation DSIL dans le cadre du programme 2024.
- **DECIDE** d'inscrire la dépense au budget primitif 2024.
- **S'ENGAGE** à maintenir la destination des équipements financés pendant au moins 10 ans.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires au financement et à la réalisation de cette opération.

DÉLIBÉRATION – SOLLICITATION DE TRANSFERT DE SUBVENTION DE LA PHASE 02 « STATIONNEMENT DE LA SOURCE » SUR LA PHASE 01 « LES TERRASSES DE LA SOURCE » DU PROJET AMENAGEMENT CŒUR DE VILLAGE AU TITRE DE LA D.E.T.R. 2024

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le transfert de la DETR de la phase 02 « Stationnement de la source » sur la phase 01 « Les terrasses de la source ».
- **S'ENGAGE** à ne pas commencer les travaux avant d'avoir l'accusé réception de la notification de demande de subvention auprès de l'état.
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents nécessaires au financement et à la réalisation de cette opération.

DÉLIBÉRATION – AUTORISATION DONNÉE A MONSIEUR LE MAIRE DE DEPOSER UNE DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AUPRES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE MELUN VAL DE SEINE POUR LA REMISE EN ETAT DU PONT CEZANNE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **ADOPTE** l'opération qui s'élève à 16 313,22 € HT soit 19 575,86 € TTC.
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel.
- **SOLLICITE** une aide financière au titre du fonds de concours de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer une demande de fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à entreprendre toutes démarches visant au parfait aboutissement du projet et à signer les documents s'y rapportant.

DÉLIBÉRATION – AUTORISATION A MONSIEUR LE MAIRE DE SOLLICITER UN FONDS DE CONCOURS AUPRES DE LA CAMVS POUR LA RESTAURATION DU MUR DU PRESBYTERE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADOPTE** l'opération qui s'élève à 34 041.80 € HT soit 37 416.28 € TTC.
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel.
- **SOLLICITE** une aide financière au titre du fonds de concours de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer une demande de fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à entreprendre toutes démarches visant au parfait aboutissement du projet et à signer les documents s'y rapportant.

DÉLIBÉRATION – AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE DEPOSER UNE DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AUPRES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE MELUN VAL DE SEINE POUR LE PASSAGE EN LED DES ECLAIRAGES DE L'ECOLE ELEMENTAIRE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADOPTÉ** l'opération qui s'élève à 16 566.93 € HT soit 19 880.32 € TTC.
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel.
- **SOLLICITE** une aide financière au titre du fonds de concours de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer une demande de fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à entreprendre toutes démarches visant au parfait aboutissement du projet et à signer les documents s'y rapportant.

DÉLIBÉRATION – MISE EN PLACE D'UNE PENALITE POUR LES FAMILLES DONT LES ENFANTS SONT PRESENTS ET NON INSCRITS A LA RESTAURATION SCOLAIRE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 1 voix contre et 11 voix pour :

- **APPROUVE** la mise en place d'une pénalité à destination des familles pour les enfants présents à la restauration scolaire et non-inscrits à hauteur de 10 € en sus du prix du repas.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

DÉLIBÉRATION – ADHESION AU SIPPEREC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADHERE** à la Centrale d'achat « SIPP'n'CO ».
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette adhésion, notamment la lettre d'engagement, la convention d'adhésion et son annexe 1 relative à la sélection des bouquets.

DÉLIBÉRATION – MODIFICATION DE DENOMINATION DE VOIES COMMUNALES

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **VALIDE** les noms attribués à l'ensemble des voies communales (liste en annexe de la présente délibération).
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- **ADOPTÉ** les dénominations (liste en annexe de la présente délibération).

**DÉLIBÉRATION – ADHESION AU CONTRAT-GROUPE DES RISQUES STATUTAIRES
PROPOSE PAR LE CENTRE DE GESTION DE SEINE-ET-MARNE**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

Article 1^{er} : ACCEPTE

- les résultats du contrat obtenus par le CDG77

Assureur : CNP Assurances

Courtier en charge de la gestion : RELYENS

Durée du contrat : 6 ans à compter du 1^{er} janvier 2025

Contrat géré en capitalisation avec une garantie de taux de 3 ans

Préavis : contrat résiliable chaque année sous respect du préavis de 6 mois

- la souscription de la convention de gestion entre la collectivité et le CDG77

Elle détaille les missions et le rôle de chacune des parties : le CDG77 assure l'interface entre la collectivité et l'assureur par le suivi des contrats souscrits (pilotage et exécution du contrat, médiation auprès de l'assureur), il porte assistance et conseil aux collectivités sur l'application du statut, l'instruction des dossiers et la gestion de l'absentéisme. Cette mission facultative est financée à hauteur d'un forfait par agent couvert de 27 euros annuels pour les agents affiliés à la CNRACL et 11 euros pour les agents affiliés à l'IRCANTEC.

Article 2 : DECIDE DE SOUSCRIRE la couverture suivante pour :

- ✓ **les agents titulaires ou stagiaires affiliés à la CNRACL** au titre des garanties :
Décès + Accident du travail et maladie professionnelle + Maladie ordinaire + Longue maladie/Longue durée + Maternité/Adoption + Temps partiel thérapeutique + Invalidité temporaire
Au taux de 8.19 % avec une franchise de 15 jours en maladie ordinaire (IJ à 90% de la base des prestations)
- ✓ **les agents titulaires, stagiaires, non titulaires affiliés à l'IRCANTEC** au titre des garanties :
Accident du travail et maladie professionnelle + Maladie ordinaire + Grave maladie + Maternité/Adoption
(choisir ci-dessous l'offre retenue)
Au taux de 1.20 % avec une franchise de 15 jours en maladie ordinaire (IJ à 100% de la base des prestations)

Article 3 : AUTORISE Monsieur Alain PLAISANCE, en sa qualité de Maire, à signer les certificats d'adhésion et la convention de gestion, ainsi que tout document qui en serait la suite ou la conséquence et à procéder aux versements correspondants.

**DÉLIBÉRATION – CREATION ET SUPPRESSION DE POSTES – AVANCEMENT DE GRADE :
SERVICE ADMINISTRATIF**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ADOPTE** la proposition de Monsieur le Maire.

- **MODIFIE** le tableau suivant :

FILIERE ADMINISTRATIVE				
Emploi	Catégorie	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe	C	1	0	35h
Adjoint administratif territorial principal de 1 ^{ère} classe	C	0	1	35h

- DIT que les crédits sont inscrits au budget.

DÉLIBÉRATION – CREATION ET SUPPRESSION DE POSTES – AVANCEMENT DE GRADE : SERVICE RESTAURATION SCOLAIRE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- ADOPTE la proposition de Monsieur le Maire.

- MODIFIE le tableau suivant :

FILIERE TECHNIQUE				
Emploi	Catégorie	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Adjoint technique territorial	C	6	5	37h
Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	C	0	1	37h

- DIT que les crédits sont inscrits au budget.

QUESTIONS DIVERSES :

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H38.

Affiché le : 25.10.2024
Retiré le : 25.11.2024

A Maincy, le 24 octobre 2024

Le Maire
Alain PLAISANCE

[Signature]

